Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 014-241400415-20241002-D103_270924-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 18 septembre 2024 se sont réunis Au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, Chhun-Na LENGLART 5ème Vice-Présidente, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Christine BONNIEUX, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Jean-Michel BROGNIEZ, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Stéphanie FRESNAIS, Olivier GUERIN, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Louis RONSSIN, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Emmanuel LAUSSINOTTE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel MARESCOT, pouvoir à Didier PAPELOUX, François PEDRONO, pouvoir à Marie-France NUDD-MITCHELL, Jacques MARIE, pouvoir à Yves LEMONNIER, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Florence GALERANT, pouvoir à Véronique BOURNE, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, pouvoir à David MULLER, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS

Monsieur David REVERT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D103_270924

PARC DE LOISIRS
MODIFICATIONS DES TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES
Autorisation

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 014-241400415-20241002-D103_270924-DE

Il est rappelé :

- qu'il n'y avait pas eu de hausse des prix de location des installations sportives au Parc de Loisirs de Touques entre 2008 et 2017.

- que le Conseil Communautaire a approuvé, lors de sa séance du 1er juillet 2017, une révision des tarifs de location des installations du Parc de Loisirs à Touques.

- que le Conseil Communautaire a approuvé, lors de sa séance du 18 décembre 2020, une augmentation des prix de location des installations sportives dans leur ensemble.

Les installations du Parc de Loisirs constituent un équipement sportif haut de gamme pouvant par conséquent intéresser des clubs de football amateurs et professionnels pour des stages, des entraînements ou des matchs, mais également des structures privées et associatives, commerciales et industrielles, en dehors des clubs locaux dûment agréés.

Il est rappelé également que la mise à disposition des installations, auprès des associations dont le siège social est établi sur le territoire de la Communauté de Communes, est définie par un calendrier prévisionnel et une occupation gratuite.

Considérant les importants investissements de modernisation et d'optimisation réalisés par la Communauté de Communes sur les terrains en gazon naturel H2 et H3.

Considérant l'augmentation des demandes de locations des installations sportives par des clubs de football et des structures privées associatives, commerciales ou industrielles.

Considérant l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières suite au COVID et à la guerre sur le continent européen.

Considérant les coûts de maintenance, de l'entretien des locaux et des terrains.

Considérant un déséquilibre des prix dans la location des terrains en herbe ou des terrains synthétiques.

Il est fixé les tarifs suivants de location des installations à compter du 1er janvier 2025 :

LOCATION DES TERRAINS DE FOOTBALL

- Location du terrain d'honneur et d'une paire de vestiaire/sanitaires : 240€ l'heure – 420€ les 2 heures – 720€ la demi-journée (8h00 à 12h00 ou 14h00 à 18h00) – 1 440€ la journée (8h00 à 20h00).

- Location du terrain synthétique et d'une paire de vestiaires/sanitaires : 180€ l'heure – 310€ les 2 heures – 540€ la demi-journée (8h00 à 12h00 ou 14h00 à 18h00) – 1 080€ la journée (8h00 à 20h00).

- Location d'un terrain d'entraînement en herbe et d'une paire de vestiaires/sanitaires : 210€ l'heure – 360€ les 2 heures – 600€ la demi-journée (8h00 à 12h00 ou 14h00 à 18h00) – 1 200€ la journée (8h00 à 20h00).

- Location exclusive des installations du Parc de Loisirs : 840€ l'heure – 1 440€ les 2 heures – 2 520€ la demi-journée (8h00 à 12h00 ou 14h00 à 18h00) – 5 040€ la journée (8h00 à 20h00).

- Éclairage d'un terrain : 20€ l'heure – 40€ les 2 heures.

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 014-241400415-20241002-D103_270924-DE

- Arrhes de réservation par terrain : 20 % du tarif

LOCATION DU PLAN D'EAU

- Location des aménagements du plan d'eau et d'une paire de vestiaires/sanitaires : 40€ l'heure – 70€ les 2 heures – 120€ la demi-journée (8h00 à 12h00 ou 14h00 à 18h00) – 260€ la journée (8h00 à 20h00).

- Location des aménagements du plan d'eau : 20€ l'heure – 35€ les 2 heures – 60€ la demi-journée (8h00 à 12h00 ou 14h00 à 18h00) – 130€ la journée (8h00 à 20h00).

LOCATION DU TERRAIN DE PÉTANQUE

- Location du terrain de pétanque et d'une paire de vestiaires/sanitaires : 40€ l'heure – 70€ les 2 heures – 120€ la demi-journée (8h00 à 12h00 ou 14h00 à 18h00) – 260€ la journée (8h00 à 20h00).

- Location du terrain de pétanque : 20€ l'heure – 35€ les 2 heures – 60€ la demi-journée (8h00 à 12h00 ou 14h00 à 18h00) -130€ la journée (8h00 à 20h00).

LOCATION DE LA SALLE ÉDOUARD COLLEN

- Location de la salle E. Collen : 40€ l'heure – 70€ les 2 heures – 110€ la demi-journée (8h00 à 12h00 ou 14h00 à 18h00) – 220€ la journée (8h00 à 20h00)

Après avis du Bureau Communautaire réuni le 13 septembre 2024, le Conseil Communautaire est donc invité à bien vouloir :

- Approuver les tarifs proposés qui annulent et remplacent ceux fixés dans la délibération du 18 décembre 2020,
- Autoriser le Président ou le vice-Président le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE les tarifs proposés qui annulent et remplacent ceux fixés par la délibération du 18 décembre 2020,

AUTORISE le Président ou le Vice-Président le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

Le Président :
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 014-241400415-20241002-D103_270924-DE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : DAVID REVERT
Date de signature : 07/10/2024
Qualité : D.Revert - Secrétaire de séance

David REVERT
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 03/10/2024
Qualité : Président

Philippe AUGIER
Président

Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org